Congrès de la CGT Éduc'action de l'Ain
(16 & 17 octobre 2023)

DOCUMENT D'ORIENTATION

Ce document a pour un double objectif d'analyse et d'établissement de perspectives à mettre en œuvre pour le prochain mandat de notre syndicat (2023-2026).

DES REVENDICATIONS POUR TOUTES ET TOUS

Les actions syndicales de la CGT Educ'action de l'Ain s'inscrivent dans les grandes revendications qui traversent notre société en général et l'Éducation nationale en particulier. L'ensemble des attaques contre les écoles, collèges et lycées s'inscrivent toutes dans une logique de destruction générale des services publics, dans le but de privatiser et de renforcer la mainmise du patronat sur ceux-ci. La CGT Educ'action de l'Ain se bat pour une école libre, publique et démocratique qui vise l'émancipation individuelle et collective et ne doit pas être au service de l'exploitation capitaliste ou de la reproduction des différents systèmes de domination sociale.

La défense et l'amélioration des garanties collectives pour les corps et personnels de l'éducation reste un axe central de la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses de l'éducation : le rapport de force créé par la lutte collective permet une défense individuelle efficace. L'enjeu de la période à venir sera notamment la défense du statut de la fonction publique, la lutte contre la libéralisation et la déréglementation de l'Éducation Nationale (augmentation du temps de service, individualisation de la rémunération par les primes, missions supplémentaires, annualisation du temps de travail, contractualisation des personnels, diminution des moyens), et contre le renforcement du pouvoir de la hiérarchie en matière de mobilité et d'avancement, avec le risque d'arbitraire qu'il comporte. Cet enjeu est d'autant plus important que la loi de transformation publique entraîne une baisse des moyens syndicaux qui complique et freine l'activité syndicale.

A) Lutte contre la précarité, défense des personnels précaires

Le niveau historiquement bas des rémunérations, rapporté au coût de la vie historiquement haut, ne permet plus de garantir des conditions de vie décentes pour les personnels de l'éducation, y compris pour les titulaires. Cette précarité et cette pauvreté sont particulièrement fortes pour les femmes.

Le point de rencontre entre la défense des statuts et la défense des collègues se fait d'abord dans la lutte contre la précarité dans nos établissements et nos écoles. La précarité et la pauvreté ont été creusées par les gouvernements successifs et se sont accrues sous E. Macron. La lutte contre celles-ci s'articule autour de plusieurs revendications, en-dehors des revendications salariales proprement dites : un réel accès au parc de logement social pour tous les personnels affectés dans les territoires tels que le Pays de Gex où le coût de la vie est exorbitant ; la titularisation sans conditions de nationalité et de concours des personnels non-titulaires ; la création de nouveaux statuts réellement protecteurs pour les personnels précaires qui ne disposent même pas actuellement d'un statut de fonctionnaire de référence dans l'activité qu'ils ou elles exercent (AESH, AEd, personnels des EMAS).

Lutter pour une société radicalement débarrassée de toute oppression et de toute exploitation n'empêche pas de lutter aussi pour obtenir, en attendant, des avancées plus modestes. Pour les personnels contractuels en particulier, nous pouvons gagner localement des droits tels que : le réemploi dans des conditions de travail satisfaisantes ; l'évolution de carrière, contre la polyvalence imposée aux personnels et la maltraitance institutionnelle ; une Commission Paritaire d'affectation spécifique ; la délivrance des documents obligatoires dans les délais légaux ; le réemploi obligatoire des femmes revenant de congé maternité ; le recrutement massif de personnels administratifs pour les services gérant les personnels non-titulaires ; une prime de précarité ; des CDD de 3 ans minimum ; une « CDIsation » aussi précoce que possible et, à défaut, automatique au bout de 6 ans de CDD.

La défense des statuts se fait aussi dans la lutte pour leur respect au sein même des établissements, dans le cadre de l'activité syndicale quotidienne. Cette lutte doit être collective afin d'éviter un isolement qui favorise une pression hiérarchique visant, elle, à contourner les statuts. L'action juridique, parfois nécessaire mais longue et coûteuse, ne peut pas se substituer à l'action collective qui permet le plus souvent de régler rapidement de nombreuses situations liées au non-respect des textes. De ce point de vue, dans l'Ain, la défense individuelle des personnels précaires est à élargir partout.

Le syndicat mènera ou relaiera des campagnes afin de lancer et amplifier les mobilisations relatives aux personnels non-titulaires, tout en continuant à suivre les situations individuelles et à les défendre. Il s'agit là de la "double besogne" syndicale. Afin de permettre aux militant·es des sections d'intervenir plus efficacement sur les questions relatives à la précarité et la contractualisation sur le terrain, dans les écoles et les établissements, la CGT Educ'action de l'Ain poursuivra son travail de formation de ses militant·es.

Le syndicat propose un modèle de contre-société qu'il s'emploie à construire au quotidien. On pourra alors par exemple pérenniser l'organisation de réseaux de solidarité permettant aux jeunes collègues enseignant.es contractuel.les ou non, « balancé.es » sans préparation devant une classe, adhérant à la CGT Educ'action de l'Ain, de pouvoir contacter un.e camarade référent.e de leur discipline.

Le développement de nouveaux outils compatibles avec la « double besogne » syndicale pourra être envisagé, en passant d'abord par une réflexion théorique et pratique. Le développement d'un « label syndical » pourra par exemple être expérimenté : les personnels pourraient évaluer leur établissement sur divers critères, de façon à guider les demandes de mutation et d'affectation. L'objectif est d'instaurer un rapport de forces d'une autre nature.

B) Santé et conditions de travail

Les contre-réformes successives, les restrictions budgétaires, l'accroissement des pressions hiérarchiques sur fond de techniques managériales (*New Public Management*) ont fait la démonstration de leur nocivité pour les salarié.es avec une augmentation du temps et de la charge de travail (par exemple : 2h supplémentaires imposées aux enseignant.es dans le 2nd degré, formations pendant les vacances avec la mise en place de l'école académique de formation continue, missions annexes, multiplication des tâches…) et le manque chronique de personnel partout. La détérioration des conditions de vie des élèves et leurs familles a des répercussions sur l'école.

Nos conditions de travail sont dégradées, comme en attestent la multiplication des démissions et demandes de ruptures conventionnelles, mais aussi notre état de santé. À cet égard, la récurrence des « craquages », des

burn-out menant à des dépressions, et parfois des tentatives de suicide est significative. Plusieurs facteurs aggravent l'effet délétère de la dégradation des conditions de travail : la diminution globale de la vie syndicale dans les établissements, et, en conséquence, l'isolement croissant face à la hiérarchie et l'affaiblissement du rapport de force au détriment des personnels ; l'indigence de la médecine de prévention en termes de postes et de moyens d'action ; le passage au tout numérique ; la multiplication des sollicitations ; l'augmentation des tâches administratives favorisent la surcharge cognitive des personnels et les poussent à augmenter leur temps de travail pour du travail « prescrit » par la hiérarchie et le plus souvent hors cadre statutaire.

Pour certains personnels, c'est encore pire : par exemple l'absence de prise en compte du handicap par l'employeur et la lourdeur des démarches à entreprendre met trop souvent les collègues concerné.es en situation de stress et en grande difficulté. De plus, les personnes en situation de handicap sont les premières à subir les discriminations liées à l'organisation du travail. Les risques psycho-organisationnels sont renforcés chez elles.

Nous avons été fortement sollicité.es dans la période précédente pour assumer un accompagnement individuel destiné à sortir du mal-être et de la souffrance au travail. S'il parvient quelquefois à résoudre des situations parfois dramatiques, cet accompagnement se heurte à des difficultés : sensibilités variées des interlocuteurs rectoraux et départementaux à la question ; absence d'élu.es dans toutes les instances ; difficultés à obtenir des reconnaissances comme accidents de service ; pénurie de médecins de prévention ; longueurs ou blocages des procédures de recours et des procédures judiciaires.

La poursuite de cet accompagnement individuel est indispensable, mais c'est surtout en amont que peut se construire une défense individuelle et collective efficace. La mobilisation permet en effet souvent de tuer dans l'œuf des velléités de pressions hiérarchiques, de mettre en échec des logiques managériales aux conséquences dramatiques. Dans nos établissements il nous faut en permanence rendre visible le travail réel, souvent masqué par un « travail prescrit » qui exprime les attentes d'une hiérarchie ne prenant pas en compte les conditions réelles nécessaires à sa réalisation. Sur le plan départemental, nous demandons la mise en place de CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail, ex-CHSCT) dans *chaque* établissement, avec les compétences afférentes. Nous demandons l'augmentation du nombre de représentant·es du personnel aux CSSCT départementaux et académiques.

C) Carrière : mutation et salaire

Dans le cadre de l'UASEN et de l'UNSEN, la CGT éducation de l'Ain continue de lutter pour la défense de l'égalité des personnels devant la mutation. Cette égalité est remise en cause par la massification du recours aux contractuels, une multiplication des postes à profil, une réduction du nombre de postes et par l'attaque du paritarisme via la loi de transformation publique. La nouvelle opacité des mutations et la place laissée aux chefs d'établissements et de service dans les évaluations des personnels non-titulaires sont sources de dérives clientélistes et d'arbitraire.

De même pour l'évolution de carrière : nous revendiquons un avancement commun pour tous les personnels, la préservation du statut qui pourrait être remise en cause par le Pacte ou tout autre dispositif. Nous dénonçons les seuils restrictifs pour la promotion, et nous opposons à la logique de contractualisation et au renforcement du pouvoir des chefs d'établissement en matière de rémunération, introduit par la réforme du PPCR et par le recours massif aux personnels non-titulaires.

Plus globalement, la CGT Educ'action de l'Ain inscrit son action dans le cadre de la lutte générale contre le gel du point d'indice, pour une progression indiciaire pour l'ensemble des personnels, ajoutée à des mesures spécifiques pour les bas salaires. Dans les établissements nous luttons contre les heures supplémentaires, pour la transformation des HS en heure poste. Nous luttons contre la transformation des moyens horaires en mesures indemnitaires (telles que le Pacte), qui n'ouvrent pas à cotisations salariales et n'entrent donc pas en compte dans le calcul des pensions de retraite ni dans le financement du régime de sécurité sociale. La CGT Educ'Action de l'Ain dénonce donc le régime des IMP dans les DHG, tout comme celui des primes modulables en REP+ ; la mise en concurrence des personnels à travers l'attribution de primes qui laisse place à l'arbitraire ; et revendique l'intégration des indemnités actuelles dans le traitement, par une augmentation des points d'indices correspondant.

D) Retraites et retraité.es

Les différentes réformes régressives des régimes de retraites, notamment la réforme Touraine de 2014, ont abouti à une augmentation de la durée de cotisation pour obtenir une pension complète ou à un départ tardif souvent dans des conditions difficiles. La réforme Macron pour le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans est inadmissible et infondée car le système des retraites n'est pas en difficulté aujourd'hui. L'espérance de vie sans incapacité s'établit à 65,8 ans pour les femmes et 64,4 ans pour les hommes. Par conséquent, toutes les modifications antisociales génèrent une diminution du temps passé en retraite et une baisse du niveau de vie des retraité·es. Pour les libéraux c'est une double économie sur le dos des travailleurs·euses. La CGT Educ Action de l'Ain s'engage à combattre toutes les formes régressives du système de retraite en portant les revendications confédérales avec notamment l'âge de départ à la retraite à taux plein à 60 ans voire 55 ans pour une carrière complète.

La CGT Educ'Action de l'Ain développera la continuité syndicale pour renforcer le syndicalisme des retraité·es qui permet d'assurer la prise en compte de leurs revendications propres. Elle s'appuiera pour cela à la fois sur l'activité des retraité.es de l'UD CGT de l'Ain, et sur celle des retraité.es de la CGT Educ'action de l'académie de Lyon. Elle diffusera donc aux camarades bientôt à la retraite les productions spécifiques des retraité.es de l'UD CGT 01 comme de celles et ceux de la CGT Educ'action.

LE SYNDICAT AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ

A) Lutte contre les idées d'extrême droite

L'extrême droite progresse dans les urnes et dans les têtes. La CGT Educ'action de l'Ain continuera à prendre sa part dans la lutte idéologique pour en combattre les idées et les organisations qui les portent. Les politiques capitalistes, quels qu'en soient les porteurs, participent à la montée d'un néofascisme aux multiples facettes, qui désignent des boucs émissaires et éloignent le monde du travail d'une appropriation des revendications sociales. Notre syndicat refuse de dialoguer ou de travailler avec les élu.es d'extrême-droite mais aussi avec les représentant.es des organisations syndicales qui s'inscrivent dans leur vision réactionnaire de la société.

La CGT Educ'action de l'Ain défend une éducation basée sur l'émancipation, les libertés, les droits des femmes, des LGBTQIA+, des migrant.es et des personnes étrangères en général, des personnes en situation de handicap, sur une écologie de classe, et sur tout savoir au service d'une émancipation collective et solidaire. Nous nous élèverons donc systématiquement contre les offensives réactionnaires qui tenteraient d'imposer une vision sexiste, homophobe, raciste ou validiste de la société dans les programmes ou les contenus scolaires.

L'extrême droite porte une idéologie non seulement capitaliste et raciste mais aussi patriarcale. Elle a notamment un discours et une action qui légitiment les pires violences sexistes et sexuelles : notre lutte féministe en général et contre ces violences en particulier s'inscrit donc aussi dans une lutte antifasciste.

Nous défendrons une idée de la laïcité conforme à l'esprit de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 et nous opposerons donc à toute nouvelle création d'établissement privé, telle que le nouveau lycée privé catholique d'Oyonnax. L'enseignement privé sous contrat, largement confessionnel, bénéficie en effet d'une énorme proportion de financements publics.

Nous nous opposerons à l'utilisation de la laïcité comme outil de discrimination et de stigmatisation de certain.es de nos élèves et de leurs familles.

Face à la montée de l'extrême droite et de tous les fondamentalismes, nous lutterons pour que les personnels puissent bénéficier de la protection fonctionnelle à laquelle ils ont droit lorsqu'ils sont menacés à l'occasion ou dans le cadre de l'exercice de leurs missions.

La CGT Educ'action de l'Ain poursuivra la lutte contre les idées, politiques, partis et groupuscules d'extrême droite, au sein de Visa, de l'Action Antifasciste de l'Ain, ou de tout autre collectif similaire ; tout en s'appuyant, au sein de la CGT, sur les productions utiles des collectifs et pôles fédéraux ou confédéraux.

Nous poursuivrons notre soutien des collectifs et associations de lutte pour la défense des demandeurs et demandeuses d'asile et des étranger.es en général, tels que RESF, le CSM à Bourg-en-Bresse, le collectif 100 pour un toit, et les collectifs similaires d'Hauteville, d'Oyonnax ou d'ailleurs.

B) Féminisme

La CGT Educ'action de l'Ain lutte contre toute oppression et toute exploitation, notamment celle des femmes, qui sont une majorité numérique réduite au statut de minorité sociale. À la lutte contre l'oppression et l'exploitation des femmes, il faut aussi associer la lutte contre celle des minorités de genre.

Nous faisons le constat que le syndicalisme en France s'est construit sur des critères masculins pour ordonner ses priorités. La bataille pour l'égalité professionnelle, pour la qualification dans les métiers féminisés, contre les déserts syndicaux dans ces secteurs ont insuffisamment été menées et ont laissé le champ libre au patronat pour imposer précarité, bas salaires et isolement au salariat féminin. Nous rappelons qu'une forte division genrée du travail femme-homme existe dans le monde du travail. 42% des travailleuses exercent dans seulement 10 professions, et seuls 17% des métiers sont mixtes.

Au sein de l'éducation nationale, cette division genrée du travail se retrouve dans la féminisation de plusieurs corps (83,7% de femmes dans le premier degré, 58% de femmes dans le 2nd degré* DEPP) et engendre précarité et bas salaires au sein des métiers les plus féminisés. Il existe donc bien un lien entre précarisation, féminisation et statuts des personnels au sein de l'éducation nationale.

La CGT Educ'Action de l'Ain continuera à appeler et à participer aux manifestations du 8 mars et du 25 novembre, journées internationales de lutte pour les droits des femmes, d'une part, et contre les violences faites aux femmes et aux minorités de genre, d'autre part.

La CGT Educ'action de l'Ain poursuivra son travail de formation en programmant, au niveau départemental ou à Lyon au sein de l'UASEN au moins une formation de la Collective par an.

Sur demande des militant.es, la CGT Educ'action de l'Ain pourra organiser des réunions d'information syndicale sur des problématiques féministes dans les établissements où ils/elles travaillent, sur la base des productions de la Collective et/ou du collectif Femmes Mixité.

La CGT Educ'action de l'Ain proposera des modalités d'organisation militantes facilitant l'implication et la participation des femmes (organisation du temps militant…)

Au sein de l'UASEN la CGT Educ'action de l'Ain prendra toute sa part dans le travail sur le plan égalité hommes femmes gagné par la CGT, notamment à l'occasion de sa renégociation en 2023-2024 dans l'académie. Elle exigera la mise en place d'indicateurs et de mesures réellement contraignantes et fera en sorte de faire vivre syndicalement ce plan en faisant connaître et en défendant la réalisation effective des avancées qui auront été obtenues dans l'académie.

C) Écologie

Nous vivons une catastrophe socio-écologique que le capitalisme alimente et accélère en permanence. Les humains font partie de la nature. Il est possible de mettre en parallèle l'expérience de l'injustice née des formes d'oppression et d'exploitation des humains entre eux, et les injustices faites à la nature à travers les actes de

destruction de la biodiversité et l'exploitation de ses ressources. La CGT Éduc'action de l'Ain s'engagera pleinement dans la réflexion écologique qui remet en cause radicalement le cycle consommation-production, et son aménagement sous de nouvelles formes vouées au même échec. Les technologies de production d'énergie, dont certaines portent en elles une capacité d'anéantissement de l'humanité, doivent être questionnées en profondeur, et les crises climatiques et énergétiques doivent être prises en compte dans nos luttes et nos revendications quotidiennes.

Il n'y aura pas d'enrayement de la logique de destruction actuelle, d'exploitation et d'expropriation du monde vivant, si l'on ne sort pas des logiques capitalistes d'accaparement et d'appropriation des terres et des corps. La situation écologique est telle qu'on n'y fera pas face uniquement par des changements économiques et techniques, cela demande également une modification des modes de consommation et, plus généralement, des modes de vie. Sans une politique du quotidien, sans reconstruction collective et radicale de notre subsistance, il n'y aura pas de société égalitaire ni écologique : une société débarrassée du capitalisme et du patriarcat.

La lutte écologique doit se penser à désormais moyen terme comme un instrument de survie de notre espèce, mais aussi, à court terme, comme un instrument du changement social pour améliorer nos conditions de vie. Par exemple, les canicules de ces dernières années ont dégradé les conditions de travail et d'études des élèves et mis en danger les personnels et les usager.es par des chaleurs extrêmes, tandis que la crise énergétique met les établissements scolaires en difficulté financière.

La CGT Educ'Action de l'Ain entend créer une réflexion sur ces enjeux au sein de l'interpro CGT mais aussi avec les associations militantes. La CGT Educ'action de l'Ain relaiera et participera aux mobilisations pour le climat.

La CGT Educ'action de l'Ain exigera un plan de rénovation ou de reconstruction des bâtiments scolaires, qui par ailleurs devront être de taille modeste, pour en diminuer l'impact écologique (baisse des émissions des gaz à effets de serre, consommation électrique, gestion des déchets). Ces rénovations doivent prendre en compte les changements climatiques déjà perçus dans nos classes et dans nos services. Ce plan devra fixer des objectifs transparents, des indicateurs pour mesurer l'atteinte de ces objectifs et des moyens pour y arriver.

La CGT Educ'action de l'Ain exigera la diminution drastique des effectifs classe afin de limiter la montée en températures dans les salles au fil des heures de cours en cas de pics de température, et l'aménagement provisoire des salles de classe et des bureaux de façon à permettre un travail dans des conditions de températures acceptables. De ce fait, la CGT Educ'action de l'Ain exigera la fixation de températures minimales et maximales de travail, et le contrôle de ces températures dans les bâtiments. Nous défendrons des services de restauration en lien avec l'agriculture raisonnée et/ou biologique, en circuit court, avec un coût modéré pour les salariés·es, élèves et usagers.

Des formations spécifiques pourront être programmées, en lien avec les collectifs et pôles fédéraux, et/ou avec des associations.

QUEL SYNDICALISME

A) Pour un syndicalisme de branche, interprofessionnel, de classe et de masse

La CGT Educ'action de l'Ain doit construire des solidarités avec l'ensemble des salarié.es de l'éducation populaire, de l'enseignement, de la recherche, de la culture. Au sein de la FERC (la Fédération CGT des syndicats de l'Enseignement, de la Recherche et de la Culture) elle travaillera à la création de liens solides et organiques avec les salarié.es de ces secteurs. Elle soutiendra toute initiative visant à renforcer l'implantation CGT dans ces secteurs.

La lutte pour la (re-)conquête d'un grand service public d'éducation, de formation et de recherche nécessite à terme l'organisation dans une même structure de l'ensemble des travailleuses et travailleurs du secteur et d'une même localité, afin de mutualiser les forces face au patronat et aux gouvernements qui mènent leur politique

de casse. En effet, de telles structures permettraient de faire face aux stratégies patronales et gouvernementales qui visent à mettre en concurrence les travailleuses et travailleurs du secteur éducation recherche formation, et à fragmenter le service public d'éducation.

Dans cette perspective la CGT Educ'Action de l'Ain entend œuvrer au rapprochement de l'ensemble des syndiqué·es CGT du secteur éducation recherche formation, dans la perspective d'établissement de syndicats locaux de branche, regroupés dans des Unions syndicales départementales Education recherche formation. Cette perspective suppose évidemment l'accord préalable des structures syndicales CGT du secteur et des syndiqué·es qui les composent.

De même, consciente que son action est liée à la progression des intérêts de l'ensemble des travailleuses et travailleurs salarié·es, du public comme du privé, la CGT Educ'Action de l'Ain inscrit son action dans un cadre interprofessionnel. Pour cela, elle doit prendre toute sa place dans la vie des organisations interprofessionnelles de la CGT : UL, UD. La construction d'un syndicalisme combatif, dans notre branche, est lié au renforcement de la combativité syndicale dans tous les secteurs professionnels : c'est ainsi que nous remettrons en cause la propagande gouvernementale et patronale présentant les acquis sociaux durement arrachés comme des privilèges, pour diviser public et privé.

Sur toutes les revendications communes à la classe des travailleuses et travailleurs (protection sociale – retraite, maladie, chômage –, garanties collectives, salaires, réduction du temps de travail…) la défense des conquis sociaux et la lutte pour de nouvelles conquêtes ne pourront qu'être le fait d'un rapport de force d'ensemble. Dans le département, la CGT Educ'Action de l'Ain s'emploie à y contribuer à mesure de ses moyens.

Pour que l'action syndicale atteigne son effet maximum, il faut l'implication la plus large des syndiqué·es dans l'action syndicale. La force du syndicat en tant qu'organisation collective dépend de l'action de toutes et tous et ne peut reposer sur la seule équipe militante déchargée. C'est la raison pour laquelle la syndicalisation est primordiale. C'est pourquoi il faut que chaque syndiqué.e s'investisse dans la vie de l'organisation et dans les orientations qu'elle prend.

B) Le travail intersyndical

Sur le terrain, le travail de la CGT Educ'Action prend souvent la forme d'une collaboration intersyndicale à l'échelle d'un établissement. Les sections CGT s'associent la plupart du temps avec les adhérent·es d'autres syndicats afin de faire valoir les droits des agent·es dans les instances de l'établissement. Un collectif intersyndical peut alors être créé et un travail commun est mené en Conseil d'Administration, en Conseil des Maîtres, en réunions d'informations syndicales ou en assemblées générales, dans la mesure où sont respectées nos idées, valeurs et revendications.

La CGT Educ'action de l'Ain travaillera de concert avec les autres organisations syndicales départementales partageant ses valeurs dans les instances départementales et académiques. Ceci vaut tout particulièrement avec la FSU et Sud en raison des projets d'unification syndicale qui nous rassemblent. Au-delà, l'utilisation de l'outil des négociations collectives, notamment d'un point de vue féministe, doit permettre un travail intersyndical accru au niveau de l'académie. Une coopération intersyndicale permet un rapport de force plus solide face au mépris et à la violence de l'institution.

Ces actions conjointes constituent des points d'appui vers le processus d'unification syndicale dans lequel la CGT Educ'Action de l'Ain s'engage pleinement, en respectant l'identité historique de la CGT. Nous proposerons à la FSU et à Sud Education de mettre en place des formations et des AG de militantes et militants pour discuter des enjeux de la construction de nos luttes et pratiques militantes.

C) L'ouverture aux associations et aux forces politiques

Dans les luttes anticapitalistes, antiracistes, antifascistes, féministes et écologistes, la CGT Educ'action de l'Ain pourra constituer localement une alliance écologique et sociale avec des organisations syndicales telles que la FSU ou Solidaires, mais aussi associatives telles que les Amis de la Terre, ATTAC, la Confédération paysanne, Greenpeace, Oxfam, la Ligue des Droits de l'Homme ; avec des collectifs dans lesquels elle pourra trouver des valeurs communes, tels que les Soulèvements de la Terre. Cette alliance pourra prendre la forme d'appels communs ou de formations communes sur diverses thématiques.

Les associations de défense des personnes réfugiées, demandeuses d'asile, migrantes ou simplement étrangères, proches des idées de la CGT, sont des appuis dans le travail syndical. Dans notre département, les droits à l'éducation des jeunes migrant·es sont malheureusement souvent bafoués et le travail de l'association RESF (Réseau Education Sans Frontière) comme celui des collectif de soutien aux personnes étrangères (CSM, 100 pour un toit, collectifs de soutien aux migrants de Hauteville ou Oyonnax) est alors primordial. Nous nous appuierons sur leur travail lorsque la situation se présentera et soutiendrons autant que possible leurs activités.

La CGT Educ'Action de l'Ain s'associera lorsque cela est possible à certaines actions politiques qui revendiquent une école émancipatrice et démocratique dans l'Ain, ainsi que de meilleures conditions de travail pour ses agent·es, dans le respect de la Charte d'Amiens.

La CGT Educ'action de l'Ain s'associera aux familles et parents d'élèves chaque fois que cela sera possible et nécessaire. Elle favorisera la mise en place de revendications communes, et leur participation aux actions de lutte.

La CGT Educ'action de l'Ain soutiendra les campagnes de solidarité avec tous les peuples opprimés.

Lors de formations et des différentes instances de notre syndicat, il sera envisageable d'inviter les associations et collectifs dont nous sommes proches (VISA, RESF, FCPE, CSM, ATTAC, AFPS, 100 pour un toit, les Soulèvements de la terre…) afin d'élargir le débat et de rencontrer les militant·es.

La CGT Educ'action de l'Ain s'efforcera de travailler avec les organisations lycéennes, comme elle l'a toujours fait.

DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURATION

A) La syndicalisation

La CGT est un syndicat de classe et de masse, qui porte un projet révolutionnaire de société émancipée de toute oppression et de toute exploitation. A ce titre, la syndicalisation est une priorité. Nous avons certes progressé mais peu de collègues viennent à nous spontanément pour se syndiquer : il faut veiller à ce que notre offre syndicale soit visible.

La syndicalisation se caractérise par l'adhésion et la participation à certains aspects de la vie syndicale, à la connaissance du fonctionnement syndical, des instances, des repères revendicatifs de la CGT et des mandaté·es. Pour favoriser la syndicalisation, nous tâcherons de planifier notre activité en nous fixant des objectifs à moyens et longs termes, pour limiter les dynamiques d'urgence qui pèsent sur la vie syndicale. Le travail sur le processus de syndicalisation passe par la sensibilisation auprès des personnels à leur appartenance à la classe qui est en lutte contre le capitalisme. Par la mise à disposition de matériel et de formations spécifiques sur différentes thématiques, nous accompagnerons vers le militantisme, afin d'accompagner de l'adhésion simple à la syndicalisation puis au militantisme.

Pour l'adhésion, le premier contact reste primordial. Nous inviterons les adhérent.es à se faire connaître en tant que CGT, dès qu'un.e nouveau ou nouvelle collègue arrive.

Un suivi régulier des adhérent·es (par téléphone, par mail ou par une visite) pourra être effectué afin de renforcer leur lien avec le syndicat. Une attention accrue sera accordée aux territoires avec le moins d'adhérent·es. Notamment, la syndicalisation des personnels contractuels requiert particulièrement ce suivi individuel. Ce travail très chronophage et plus technique nous oblige à nous former collectivement afin de communiquer mieux et davantage sur nos victoires et actions en faveur de ces personnels.

Les personnels administratifs et de vie scolaire restent faiblement représentés dans notre syndicat. Ces personnels sont le symbole du caractère intercatégoriel de la CGT Educ'Action. Il est nécessaire de ne pas les oublier lors de nos actions dans les établissements afin de ne pas limiter notre militantisme à la mal-nommée « salle des professeur·es ».

Les pôles départementaux mais aussi académiques seront un point d'appui pour le travail auprès des différents publics constituant les personnels de l'Education nationale. De même un travail en direction des collègues retraité.es pourra être développé, en prenant appui sur les retraité.es de la CGT Educ'action de l'académie.

La convivialité est au service de la syndicalisation. La vie syndicale n'est pas seulement composée d'instances, de réunions, de grèves et de tournées. Le syndicat organisera autant que possible des temps festifs et relaiera ceux proposés par les Unions Locales et l'Union Départementale CGT.

B) Structurer et outiller matériellement les mobilisations

Dans les périodes de forte mobilisation sociale, notamment par la grève reconductible, la CGT Educ'action de l'Ain favorisera matériellement la mobilisation par la création et l'alimentation des caisses de grève. Elle les rendra visibles, qu'elles soient confédérales, catégorielles, intercatégorielles, nationales, départementales ou d'établissement, syndicales ou intersyndicales. Elle soutiendra également toute initiative de garde d'enfants collective pendant les manifestations auprès de l'union départementale CGT de l'Ain.

C) Structurer notre syndicalisme

Au cours du précédent mandat, notre syndicat s'est développé tant en nombre d'adhérent·es que lors des élections professionnelles. Afin de poursuivre dans cette dynamique, la vie démocratique et l'implication la plus large des syndiqué·es sont essentielles. Pour permettre à de plus en plus de militantes et de militants de s'investir dans le syndicat, il faut pouvoir former et intégrer davantage de camarades dans nos instances afin qu'ils et elles se sentent légitimes à s'y investir. Pour cela nous devons pleinement utiliser une instance qui peine à exister : la Commission Exécutive, instance dirigeante du syndicat.

La CE (Commission Exécutive) se réunit une à deux fois par an. En cas d'actualité importante, des réunions supplémentaires peuvent intervenir (par exemple lors des mobilisations). Lors de ces réunions, les membres débattent de l'actualité politique et syndicale et fixent les axes de travail du syndicat qui n'ont pas encore été validés par une assemblée plus large, étant entendu que l'instance la plus large (assemblée générale de syndiqué.es ou conseil syndical) reste toujours décisionnaire. Ces réunions peuvent aussi être un temps de travail collectif ou de formation. L'amplitude du territoire de l'Ain a pour corollaire une organisation compliquée des réunions en présentiel. Aussi, un fonctionnement par mail et en visio pourra se substituer occasionnellement à des réunions physiques.

Nous maintiendrons deux assemblées générales des syndiqué.es par an, en alternance, dans la mesure du possible, à Bourg-en-Bresse et Ambérieu en Bugey, dans un esprit de convivialité.

Afin de coordonner notre activité entre les trois syndicats de notre académie face au rectorat, nous disposons d'une union académique : l'UASEN de l'académie de Lyon. Cela permet d'avoir une activité

paritaire efficace, mais aussi de mutualiser nos efforts et nos productions militantes, comme notre plan de formation syndicale académique. Cela peut être également la bonne échelle pour unir nos forces dans les secteurs où nous devons nous renforcer. Il est nécessaire de mener un travail uni au niveau académique pour les contractuel·les par exemple.

Le travail juridique, notamment avec l'aide d'un avocat, est de plus en plus indispensable. La posture de l'administration, combinée aux nouvelles dispositions de la réforme de la fonction publique, nous y oblige. La CGT Educ'action de l'Ain pourra s'appuyer sur la création des nouvelles permanences d'avocat instaurées plusieurs fois par semaine sur rendez-vous pour les syndiqué.es CGT dans les bureaux de l'Union départementale CGT. Elle pourra aussi financer la formation juridique CGT d'un.e syndiqué.e volontaire.

Les projets de création de sections de villes restent d'actualité et seront reproposés autant que possible. Ils sont absolument nécessaire pour rompre l'isolement dans lequel se trouvent de faire la majorité de nos syndiqué.es. Ils ne peuvent toutefois aboutir sans l'implication des camarades concerné.es.

La CGT Educ'action de l'Ain étudiera la création d'un annuaire de ses sections ou de groupes d'établissements par bassin qui pourrait constituer un outil de mise en relation de nos syndiqué.es plus fluide et « en autonomie ».

Afin de garder le contact avec les syndiqué.es les plus isolé.es, les tournées d'établissement restent nécessaires. La CGT Educ'action de l'Ain préparera des tournées d'établissements associant les militant·es de lycée pro, lycée général et collège, afin de tisser des liens entre les établissements d'un même bassin.

Les collectifs et pôles existants de façon plus ou moins formelle (Collective 01, pôle LP 01, profs docs 01, AESH) seront étoffés et consolidés dans la mesure du possible. Une liste d'échange interne pourra être créée pour chacun. Cependant, là encore, ces collectifs et pôles ne pourront être efficaces sans le travail d'animation de l'un.e de leurs membres respectifs.

Nous poursuivrons nos efforts de communication multi canaux : le site Internet, qui permet d'assurer notre visibilité ; réseaux sociaux ponctuellement (groupe AESH sur facebook) ; journal papier (deux à quatre par an, imprimés en couleur, servant éventuellement de supports aux tournées d'établissement) ; lettres électroniques (aux syndiqué.es – une fois par mois, ou à l'ensemble des collègues – une fois par mois).